



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 3.4 et 3.14

<b>N° de la demande :</b>	2011-0974
<b>Demande :</b>	B.2.1 (Propriétés chimiques du produit – garantie)
	B.2.3 (Propriétés chimiques du produit – identité des produits de formulation)
	B.2.4 (Propriétés chimiques du produit – proportion des produits de formulation)
	B.2.5 (Propriétés chimiques du produit – type de formulation)
	B.3.4 (Étiquettes de produit – méthode d'application)
	B.3.14 (Étiquettes de produit – classifications)
<b>Produit :</b>	Mosquito-Less Commercial
<b>Numéro d'homologation :</b>	30680
<b>Matière active (m.a.) :</b>	Essence d'ail
<b>N° de document de l'ARLA :</b>	2220715

### But de la demande

La présente demande vise à homologuer un produit à usage commercial, Mosquito-Less Commercial (1,25 % d'essence d'ail) pour une utilisation extérieure dans les chalets, les maisons, les jardins, les piscines, les événements extérieurs, les parcs, les zones récréatives, les terrains de caravaning et les ports de plaisance afin d'éloigner les moustiques.

### Évaluation des propriétés chimiques

Mosquito-Less Concentrate est un concentré émulsifiant contenant comme matière active de l'essence d'ail à une concentration nominale de 1,25 %. Ce produit a une densité de 0,995 à 1,046 g/mL et un pH de 4,5 à 5. Les exigences concernant les propriétés chimiques de Mosquito-Less Concentrate sont remplies.

### Évaluations sanitaires

Mosquito-Less Commercial devrait avoir une faible toxicité aiguë par voie orale et par voie cutanée, pourrait être irritant pour la peau et les yeux, et pourrait s'avérer un sensibilisant cutané.

Les énoncés figurant actuellement sur l'étiquette de Mosquito-Less Commercial sont jugés adéquats pour signaler les risques potentiels associés à l'exposition à la préparation commerciale des préposés au mélange, au chargement et à l'application, de même que des tierces personnes. L'exposition professionnelle lors de l'application de Mosquito-Less

Commercial ne devrait pas entraîner un risque inacceptable lorsque le produit est utilisé conformément aux indications figurant sur l'étiquette.

Des expositions cutanées et oculaires peuvent se produire lors de l'application du produit, en particulier pour le préposé à l'application commerciale. Le port d'un équipement de protection individuelle adapté est donc requis. L'ARLA exige que les préposés à l'application portent une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures avec chaussettes et des lunettes de protection.

### **Évaluation environnementale**

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

### **Évaluation de la valeur**

Une étude composée de trois essais réalisés à des endroits différents appuyant les allégations relatives aux zones où le répulsif est efficace contre les moustiques pour Mosquito-Less (1,25 % d'essence d'ail) et Mosquito-Less Ready-to-Use (0,1 % d'essence d'ail), produits à usage domestique, et pour Mosquito-Less Commercial (1,25 % d'essence d'ail), produit à usage commercial, a été examinée. Cette étude a été effectuée dans l'est de l'Ontario en 2012 et le Mosquito-Less a fait l'objet d'essais dans trois environnements (rural, semi-urbain et urbain). Cette étude a permis de comparer le nombre de moustiques attrapés grâce à des pièges lumineux CDC appâtés avec du CO<sub>2</sub> sur des sites traités et non traités dans chaque environnement. Un effet répulsif significatif sur le plan statistique a été observé durant les trois jours suivant l'application, le pourcentage de répulsion allant de 85,3 à 92,4 % le jour de l'application, de 77,6 % à 81,5 % le jour suivant l'application, et de 50,0 à 63,3 % le troisième jour. Le quatrième jour, on n'observait plus d'effet répulsif sur le plan statistique dans deux des trois sites traités, avec un pourcentage de répulsion allant de 3,7 à 26,9 % pour les trois sites.

### **Conclusion**

L'ARLA a terminé une évaluation de tous les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'homologation complète du Mosquito-Less Commercial.

### **References**

- 2021640 2011, Chemistry Requirements for Registration of End-Use Product, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1,3.4.2,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 2205763 2012, Report on the Efficacy of Mosquito-Less (Garlic Oil 1.25%) in reducing the numbers of nuisance mosquitoes in 3 different environments, Semi-Urban, Rural and Urban., DACO: 10.2.3.3(C)
- 2205764 2012, Trial 1-Otty Lake Development-03july2012, DACO: 10.2.3.3(C)
- 2205765 2012, Trial 2 - Rural Setting- Blakeney-03july2012, DACO: 10.2.3.3(C)
- 2205766 2012, Trial 3 - Urban Setting - Almonte-03july2012, DACO: 10.2.3.3(C)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.